

**Séance publique du 7 décembre 2023 à 12h00**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DBC 2023-136**

Action sociale d'intérêt  
communautaire

Association gestionnaire de structure  
d'accueil de loisirs enfance/jeunesse

Convention pluriannuelle d'objectifs  
avec l'Association Madeleine  
Environnement  
pour les années 2023 et 2024

<b>Membres du bureau</b>	
En exercice	<b>26</b>
Présents	<b>22</b>
Pouvoirs	<b>1</b>
Pour	<b>23</b>
Contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>

La convocation de tous les membres en exercice du Bureau communautaire a été faite le **1<sup>er</sup> décembre 2023**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Etaient présents :**

Marcel Augier - Jean-Yves Boire - Romain Bost - Dominique Bruyère - Jean-Luc Chervin - Sandra Creuzet-Taite - Hervé Daval - David Dozance - Daniel Fréchet - Gilles Goutaudier - Guy Lafay - Christian Laurent - Maryvonne Loughraieb - Eric Martin - Yves Nicolin - Yves Perrin - Eric Peyron - Stéphane Raphaël - Clotilde Robin - Martine Roffat - Alain Rossetti - Jacques Troncy.

**Etaient absents :**

<b>Absents</b>	<b>Pouvoir donné à</b>	<b>Aucun pouvoir</b>
Nicolas Chargueros		X
Pierre Devedeux		X
Philippe Perron	Sandra Creuzet-Taite	
Jade Petit		X

Secrétaire désigné pour la durée de la séance : Alain Rossetti.

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture	07/12/2023
Publié	

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant modification des statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Bureau communautaire délégation de pouvoirs pour adopter toute convention d'objectifs d'une durée maximum de 4 ans et dont le montant cumulé maximal des subventions accordées est inférieur à 30 000 €/an dans le respect du principe d'annualité budgétaire ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 19 janvier 2023 approuvant les subventions à verser aux associations gestionnaires de structures d'accueil petite enfance et aux associations gestionnaires de structure d'accueil de loisirs enfance/jeunesse, au titre de l'année 2023 ;

Considérant que l'Association Madeleine Environnement entre dans le cadre du partenariat de Roannais Agglomération avec les associations gestionnaires de structures d'accueil de loisirs enfance/jeunesse ;

Considérant que cette association est partenaire de Roannais Agglomération et qu'il convient de formaliser une convention, au même titre que les autres associations gestionnaires de structures d'accueil de loisirs enfance/jeunesse du territoire, pour les années 2023 et 2024 ;

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Madeleine Environnement au titre des années 2023 et 2024 ;
- Précise que cette convention prendra fin au 31 décembre 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,  
**Alain Rossetti**

Le Président,  
**Yves Nicolin**  
Maire de Roanne